

Programme Dynamique et Réseaux

Note d'intention

Introduction

La pratique en amateur des harmonies et fanfares telle que nous la connaissons fait suite au mouvement orphéonique et se structure tout d'abord dans les années 1900 dans le contexte de la loi de 1901 régissant le statut des associations, puis au cours du XXème siècle.

De ce mouvement naissent la Confédération Musicale de France (CMF) dès 1896, la Fédération Sportive et Culturelle de France (1898), l'Union des Fanfares et Ensembles Musicaux de France (UFF/UFEM¹) en 1906 et la Confédération Française des Batteries et Fanfares (CFB&F) en 1982.

De ces fédérations nationales émanent, ou se rattachent, des fédérations régionales appelées à mettre en œuvre le programme musical de leurs fédérations respectives selon le principe de subsidiarité.

Aujourd'hui, ces fédérations musicales à portée régionale dans les Hauts-de-France sont au nombre de quatre :

- La Fédération Régionale des Sociétés Musicales Hauts-de-France, affiliée à la CMF,
- La CMF Hauts-de-France, affiliée à la CMF
- La fédération Hauts-de-France de l'Union des Fanfares de France, affiliée à l'UFEM,
- La Confédération Française des Batteries et Fanfares Hauts-de-France, affiliée à la CFB&F

Il n'existe plus à ce jour d'instance régionale de la FSCF agissant dans le champ culturel (la structure régionale demeure dans le champ sportif).

S'il faut noter que les batteries-fanfares et harmonies sont un dénominateur commun à l'ensemble de ces fédérations musicales régionales, certaines fédérations rassemblent également des écoles de musique, des chorales voire d'autres ensembles (accordéons, instruments traditionnels, ...)

Conscientes, au-delà de leur diversité et de leurs caractéristiques qui leur sont propres, de devoir agir en front commun sur les enjeux fondamentaux de la pratique en amateur, les fédérations musicales nationales entament un dialogue interfédéral dès 2004 qui se caractérise par l'institution de la CAMPA (Coordination des Associations Musicales de Pratiques en Amateur).

En région, le dialogue informel entre fédérations musicales régionales est en place depuis les années 2010 et devient plus particulièrement actif notamment lors de la crise du COVID. A la mise en place du Plan Fanfares en 2021, l'interfédération ainsi constituée devient naturellement et de fait l'interlocuteur unique de la DRAC et met en œuvre un dispositif adapté en Hauts-de-France en raison du nombre d'harmonies et fanfares présentes sur le territoire.

¹ L'UFF a opté lors de son AG 2022 de changer de nom – Passage d'Union des Fanfares de France en Union des Fanfares et Ensembles Musicaux de France, ce changement étant en cours d'adoption dans les différentes fédérations musicales régionales

Le constat commun dressé par la DRAC et l'interfédération

La mise en œuvre du plan Fanfares en Hauts-de-France a permis de constater la vitalité des associations, leur capacité de résilience et de rebond à l'occasion de la crise COVID, mais aussi de constater les nombreux défis auxquels elles font face :

- L'évolution des pratiques, plus consuméristes aujourd'hui,
- L'ancrage des structures sur leur territoire, dans un contexte de création de structure d'enseignement musical intercommunales et des relations complexes avec les structures d'enseignement spécialisé (conservatoires)
- Le cloisonnement, tendance naturelle qu'il faut combattre dans tous les domaines : cloisonnement professionnel/amateur, cloisonnement BF/harmonie/chant choral, cloisonnement des informations FRSM/CFBF/UFF/CMF

Sur la base de ce constat, l'interfédération et la DRAC ont convenu qu'il fallait en priorité :

- Former et accompagner les associations dans une démarche de projet culturel et de réflexion sur le propre projet associatif des structures
- D'accompagner ces structures dans l'ingénierie culturelle : identification des ressources nécessaires, instruction et dépôt de dossiers de financement, conduite du projet, respect des jalons, analyse de risque, ...
- De renforcer, centraliser, coordonner la communication dans le contexte d'un foisonnement de canaux (sites internet, réseaux sociaux, plateformes contributives, messageries instantanées, ...) et de certaines disparités régionales

L'enjeu de la communication : le centre de ressources

Pour répondre à l'enjeu de la communication, une plateforme se voulant comme un centre de ressource a été lancée en 2021 et a pour mission d'être un portail d'entrée pour les associations, parfois perdues dans la diversité des dispositifs d'aide et des offres d'accompagnement et de formation.

Ce centre de ressources se compose à la fois d'une réflexion sur la stratégie de communication, sur la vision qu'a le grand public des « fanfares », termes devenu mot-valise pour désigner tout un ensemble de pratiques pourtant différentes et sur l'accès à l'information par les associations musicales en générales, affiliées ou non.

Le développement informatique de ce centre de ressources a débuté et s'inscrit dans un déploiement sur plusieurs années, avec une première version opérationnelle au premier semestre 2023.

Dynamique et Réseaux

La complémentarité à point nommée de ce dispositif

Consciente du rôle pivot joué par les structures qui aident à la mise en œuvre des différents volets de la politique d'action et d'éducation culturelle du ministère de la Culture, la DRAC propose d'accompagner par le dispositif « Dynamique et Réseaux » des acteurs culturels en leur confiant une mission d'appui dans le but, par effet de levier, de démultiplier la dynamique et permettant ainsi aux petites structures d'embrasser cette dynamique culturelle.

Ce dispositif correspond parfaitement au constat fait plus haut de la nécessité d'accompagner les structures dans une dynamique de projet et d'agir résolument pour le décloisonnement.

La mise en place du dispositif Dynamique et Réseaux, en complément de l'élaboration du centre de Ressources, permettra ainsi de mettre en place un dispositif pouvant agir pleinement dans une prise de conscience généralisée dans laquelle doivent s'inscrire désormais toute association musicale de pratique en amateur.

De l'aménagement du territoire, l'accès à la culture pour tous, des défis en milieu rural et urbain

Les harmonies, fanfares et chorales – et d'une manière générale les pratiques musicales collectives en amateur – font face à de nombreux défis. Le dispositif « Dynamique et Réseaux » permettra :

- De mieux identifier les problèmes en milieu rural : les deux premières années du plan Fanfares ont montré certains « déserts », notamment dans l'Aisne, et l'Oise ; en allant au contact, il s'agira d'embarquer ces structures dans la dynamique et d'identifier d'éventuels dispositifs particuliers à mettre en œuvre
- Tout en omettant pas les problématiques des grands centres urbains : il serait illusoire de croire que les structures en milieu urbain ne font pas, elles non plus, face à de nombreux défis. En effet, dans un environnement urbain dense, les pratiques en amateur ont tendance à « disparaître », noyées dans la multiplicité des offres ; dans la proximité des structures d'enseignement spécialisées, ... elles aussi ont l'absolue nécessité de proposer une identité forte au risque de paraître invisible et donc sans renouvellement des forces vives à terme.

La pratique musicale amateur en milieu rural et ses enjeux est détaillée en annexe.

Une fois la cartographie « sociologique et musicale » établie, le chargé de mission, avec l'appui actif des responsables techniques des fédérations, identifiera en quoi les structures, ou un ensemble de structure pourrait mener à bien un projet culturel qui sera de nature à dynamiser la/les structures, aller à la rencontre d'autres acteurs culturels, pallier certaines faiblesses (manque de notoriété sur son territoire, ...)

Bien souvent, les projets appellent d'autres projets, les rencontres provoquent d'autres rencontres, il est donc certain que la naissance de projets dans des zones bien ciblées tant en terme de territoire que de publics ciblés seront autant de graines porteuses d'avenir.

Dans ces projets, nous aurons pour impératif de former les responsables à la conduite de projet culturel de manière à les rendre autonomes pour les projets futurs.

Enfin, la musique peut se marier avec la danse et le théâtre, la musique peut épouser multitude de formes : la recherche de la rencontre des publics différents et l'expérimentation artistique seront encouragés. Par exemple la rencontre entre harmonies et musiques actuelles ou les musiques électroniques (des expérimentations ont déjà eu lieu et ont été couronnées de succès).

Déroulement prévisionnel et livrables sur chaque phase

Etape 1 – Recensement, analyse, communication

Durée : 13/18 mois – Décembre 2022 à décembre 2023

Prenant appui sur le plan Fanfares, le FEIACA et la première version du centre de ressources, les 13 premiers mois seront consacrés à

- Création du poste et de son encadrement
 - Fiche de poste
 - Modalités de suivi du chargé de mission et environnement de travail
 - Recrutement du chargé de mission via une commission paritaire DRAC – interfédération
- Formation du chargé de mission
 - Séance de travail avec chacune des fédérations régionales
 - Séance de travail avec la DRAC en y invitant les collectivités régionales et départementales
 - Rencontre des confédérations nationales
 - Rencontre des fédérations départementales (Aisne, Somme, Oise)
 - Rencontre avec les facteurs d'instrument
 - Cadrage détaillé avec l'interfédération
 - Etude du champ des possibles avec l'interdisciplinarité – études de « success story » de projets ayant mêlé musique, danse, théâtre, ...
 - Formation par la DRAC au sujet des structures et équipements culturels régionaux parfois en recherche de projets mêlant amateurs et professionnels ou d'accueil d'amateurs
- Elaboration de la méthode
 - Consultance pour avis auprès experts (ex : « Au-delà des Idées » – bureau d'accompagnement et de développement de projets artistiques et culturels)
 - Elaboration des outils méthodologiques : fiches d'entretien avec les structures, rapport d'analyse, recensement des besoins de terrain
- Communication de l'initiative
 - Auprès des affiliés des fédérations régionales
 - Presse régionale

- Presse spécialisée
- DRAC et réseaux associés
- Rencontres de terrain
 - Associations musicales
 - Responsables fédéraux de proximité
 - Directions culturelles des intercommunalités

Livrables étape 1

- Premier recensement élargi des associations en Hauts-de-France
 - Cartographie multi critères : typologie instrumentale, nombre de musiciens, type de prestation, nature des projets
- Contenu du centre de ressources, présentation des Plan Fanfares & FEIACA 2023
- Identification de points relais de proximité
 - Recensement de personnes souhaitant prendre une part active dans le développement ou l'accompagnement de projets culturels d'associations musicales

Etape 2 – Transition vers l'accompagnement de projets

Durée : 6/18 mois – janvier à juin 2024

Cette étape vise à finaliser l'étude de terrain et à accompagner les associations musicales dans l'élaboration de leurs projets culturels.

Conformément au cahier des charges un minimum de 10 structures seront accompagnées, compte tenu de la volumétrie constatée du plan Fanfares et de la dynamique créée, cet objectif paraît tout à fait atteignable et sera probablement dépassé.

Livrables

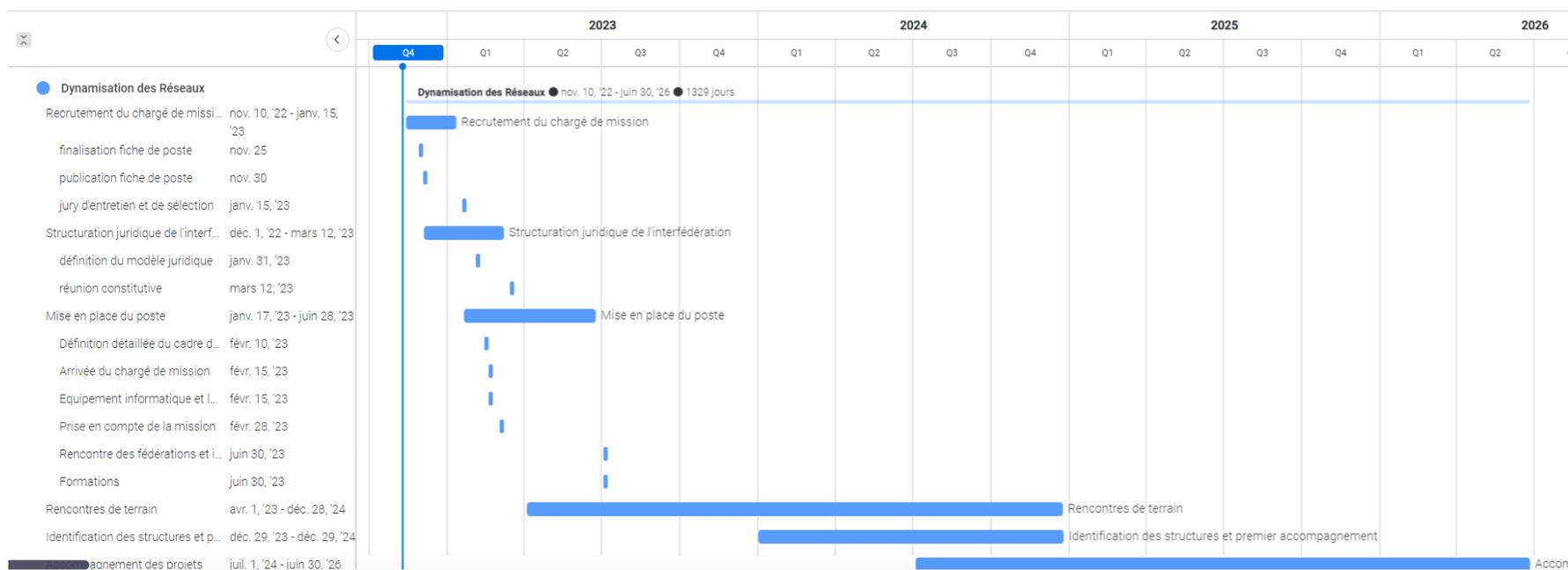
- Recensement exhaustif et finalisé
- Apports de la mission via des critères quantitatifs et qualitatifs

Etape 3 – Réflexion sur l'interfédération et opportunité du maintien de la mission

Etablie de fait en 2021, l'interfédération a montré son intérêt et son efficacité.

Après avoir réalisé le bilan de la phase d'aide à l'ingénierie, élaboré une liste d'actions à réaliser ou de besoins identifiés, il est probable que l'interfédération s'interroge sur la nature de sa mission et pérennisation d'un chargé de mission interfédéral

Le planning global se présente comme suit



D'une interfédération de fait à une structure juridiquement reconnue

Au cours du premier semestre 2023, l'interfédération va définir la structure juridique (association, fédération d'association, scop, ...) porteur de l'initiative « dynamique et réseaux »

Dans l'attente, la fédération Hauts-de-France de l'Union des Fanfares de France assure la gestion financière et de tous les actes associés sous le contrôle de l'interfédération dans le cadre d'une convention établie entre les fédérations musicales régionales et fournie en annexe.

Il est d'ores et déjà établi que la nouvelle structure

- Comprendra dans sa direction des représentants des 4 fédérations musicales régionales
- Inclura la DRAC et les collectivités volontaires de manière à nourrir le dialogue établi.

Au-delà de la convention pour trois ans qui nous est accessible aujourd'hui, qu'elle serait le modèle social qui répondrait à une volonté de pérennité de cette structure ?

Association loi 1901

La première solution qui peut apparaître serait la forme d'une association classique loi 1901 que nous connaissons tous. Sous sa forme simple, elle s'organise par la création de statuts qui lui sont propres et rédigés selon ses besoins. La composition de la gouvernance de type classique avec un président, un secrétaire, un trésorier.

Cependant, compte tenu de la particularité des adhérents, il serait possible de s'orienter vers des structures plus adaptées.

Un rappel, la loi 1901 ne fixe pas de règles pour la constitution de la gouvernance.

Il existe plusieurs types de gouvernances qui sont considérées comme atypiques :

La gouvernance collégiale. Elle répartit les pouvoirs entre plusieurs personnes. Cela permet une plus grande souplesse dans la gestion et l'organisation. Elle permet également une meilleure représentativité des organismes créateurs. Les pouvoirs étant dévolus à plusieurs personnes, cela implique une bonne entente entre les membres de la gouvernance. Les éléments de décision pouvant être rédigés d'une manière précise dans les statuts de l'association.

La gouvernance avec un directoire. Construit sur le même principe que les sociétés commerciales cette structure s'apparente à la gouvernance collégiale.

La SCIC

Il est possible pour un organisme à but non lucratif d'adopter une forme de société de type commerciale tel que la SCIC (société coopérative d'intérêt collectif).

La création d'une telle structure relève de l'inscription à la chambre de commerce. Si toutes les caractéristiques de la constitution d'une SCIC sont compatibles avec le but recherché par notre projet, il faut trouver dans ce modèle l'intérêt d'un côté marchand qui pourrait y être associé.

Pour ce choix, il faut aussi noter que le législateur, dans un rescrit fiscal, a refusé le bénéfice de l'avantage fiscal du mécénat aux SCIC, puisque ces sociétés sont des sociétés commerciales.

L'agrément ESUS

Afin de permettre le développement des entreprises de l'économie sociale et solidaire, la loi a créé un nouvel agrément, celui de l'« Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale » (ESUS). Les entreprises agréées peuvent bénéficier d'aides et de financements spécifiques, notamment accéder à l'épargne salariale solidaire, et de réductions fiscales (réduction d'impôt au titre de l'impôt sur le revenu ou de l'ISF pour ceux qui investissent dans certaines catégories de PME titulaires de l'agrément ESUS, notamment).

Peuvent prétendre à cet agrément, les entreprises relevant de la définition de l'ESS « économie sociale et solidaire »

Les associations peuvent prétendre à l'agrément ESUS si elles respectent les conditions d'éligibilité.

La finalité d'obtenir l'agrément ESUS réside dans le fait de pouvoir prétendre à des aides ou financements attribués par des structures comme : aides à l'emploi de la direction du travail, France active pour les financements et DLA (dispositifs locaux d'accompagnement), emploi de service civique.

Synthèse

Coordonnée avec le centre de ressource, l'initiative « dynamique et réseaux » permettra d'ancrer le mouvement lancé par le plan Fanfares et activement soutenu par les fédérations régionales dans un dialogue constant avec la DRAC

Dans le contexte d'associations musicales à la vie parfois précaire, le dispositif ainsi formé garantira une écoute à chaque situation et des propositions formulées au plus près du terrain.

L'esprit solidaire de notre région n'en sera que renforcé et les liens ainsi établis entre les structures locales et les autres structures impliquées éventuellement dans leur projet culturel feront passer celles-ci de structures précaires et peu visibles en creusets d'où sortiront de nouveaux projets et initiatives.

Annexe – Fiche de poste

La fiche de poste figure dans un document joint

Annexe – Convention

La convention entre les fédérations figure dans un document joint

Annexe – Note présentée à l’occasion du déplacement de Madame RIMA ABDUL-MAYAK, ministre de la Culture, en Hauts-de-France

Quelques chiffres clés du plan Fanfares en Région

- Potentiel d’un petit millier d’harmonies, batteries-fanfares, Brass-Band, marching-band dans la région (regroupées sous le terme générique « fanfares »)
- 2021 : 106 dossiers dont 72 retenus
- 2022 : 85 dossiers reçus dont 69 retenus
- Bon équilibre orchestres en milieu rural ou urbain, cohérence avec les densités de population. Bien souvent, en milieu rural, les associations musicales sont l’unique offre culturelle de la commune
- Une plateforme informatique mise en place dans un délai très court (un mois) pour servir de support à gestion et l’accès à tous au dispositif (affiliés et non affiliés)
- Exception Hauts-de-France en raison du nombre de dossiers, instruction paritaire DRAC – fédérations musicales régionales

Premier constat : le plan Fanfares a été ressenti comme une première reconnaissance de la pratique en amateur

- Issu du diagnostic et de la pugnacité de la députée Anne-Laure CATTELOT sur la nécessité de soutenir la pratique en amateur, dans un contexte aggravé par la crise COVID
- Certains dispositifs existant (FEIACA) sont souvent considérés comme complexes et peu accessibles aux petites formations
- A noter que l’idée initiale d’un soutien en équipement matériel (pupitres, partitions, aide aux déplacements) a été remodelée au profit d’un soutien au projet artistique : formation des musiciens, formation des cadres, aide au montage de projets et à la création, mise en place d’échanges autour d’un programme artistique
 - Ce changement, s’il est compréhensible, a nécessité beaucoup de pédagogie de la part des fédérations vis-à-vis des associations musicales

- Par ailleurs, ce changement a permis à beaucoup d'associations de se projeter sur des projets très vite en sortie de COVID, leur permettant de dynamiser leur reprise d'activité

Deuxième constat : le plan Fanfares a été à l'origine de nombreuses dynamiques sur les années 2021-2022

- Malgré la crise sanitaire et l'absence complète de prévisibilité, les fédérations et associations musicales se sont saisies du dispositif en un temps record (2 mois en 2021) pour monter et déposer des projets
- 40% des projets consistent en des échanges ; les 60% se répartissant à parts égales entre création, formation et rencontre avec un professionnel
- Le plan fanfares a permis à lui seul la naissance d'une trentaine de créations en Hauts-de-France sur les années 2021-2022
- Le plan fanfares a permis de provoquer nombre d'échanges entre « amateurs » et « professionnels »

Troisième constat : il est important de former au montage de projet culturel et artistique

- Phénomène accru avec la crise sanitaire, les harmonies et fanfares ont dû gérer de front la crise covid, l'érosion du bénévolat et de l'engagement citoyen, et leurs activités. Dans l'urgence, les structures ont parfois du mal à récupérer de la visibilité à moyen et long terme
- Aucune association ne pouvant survivre sans un projet sous-jacent construit, il est important pour les fédérations de pouvoir accompagner les associations dans la définition de leur projet artistique et associatif
 - Dans le contexte d'une exigence de projet de la part des financeurs publics
 - Dans le contexte d'un monde où la pratique musicale n'est plus forcément la pratique seule et unique, notamment en milieu rural.

Quatrième constat : il faut travailler à renforcer l'ancrage de l'harmonie ou fanfare sur son territoire en relation avec les « nouvelles » structures d'enseignement musical

- Les harmonies et fanfares sont des ensembles de pratique en amateur ayant pour objectif d'être un premier accès à la culture, de former ses membres, d'animer la vie de la cité et de porter les valeurs du vivre ensemble
- Ces structures, à une écrasante majorité communales, se retrouvent dans plus en plus de territoires mises en « concurrence » avec
 - Les structures d'enseignement intercommunales (prise de la compétence culture par les intercommunalités et mise en place d'écoles de musique intercommunales)
 - Les structures d'enseignement spécialisé (conservatoires à rayonnement notamment départemental ou régional)
- Cela se traduit par un assèchement préoccupant de leurs effectifs
- Il convient dès lors d'établir des passerelles bidirectionnelles entre les différents acteurs pour ne pas être dans un modèle d'assèchement mais dans celui d'un échange gagnant-gagnant

Cinquième constat : la poursuite des dispositifs de soutien est fondamentale en gardant à l'esprit la nécessaire simplicité de ceux-ci

Que ce soit en région ou à l'échelon national, le plan Fanfares n'a concerné « que » 25% – 30% des « fanfares » de pratique en amateur.

Le dispositif « Plan Fanfares » a tout son sens car complémentaire par rapport au FEIACA :

- Le plan Fanfares est un dispositif destiné à soutenir les associations au niveau de la formation, de la vitalité des pratiques en amateur et de la structuration des acteurs dans les territoires.
- Le FEIACA vise à soutenir financièrement la collaboration entre un groupe amateur et un artiste professionnel et/ou un professionnel de la culture, nécessairement extérieur au groupe porteur du projet

Le plan Fanfares a recréé le contact entre bon nombre de DRAC et de fédérations musicales.

En Hauts-de-France, la gestion « paritaire » du plan Fanfares a débouché sur la création d'un comité de pilotage constitué de la DRAC et des fédérations musicales régionales dont la mission va être d'impulser des projets en région et d'être opportuniste dès qu'une collaboration est possible. Ainsi, la perspective de la coupe du monde de Rugby en 2023 et des JO en 2024 pourrait permettre à la pratique en amateur de montrer toute son énergie dans des animations, tout comme les liens avec la DRAC favoriseront les projets allant à la rencontre de publics différents (musique-théâtre, harmonies & musiques actuelles, ...)

A noter que la DRAC a déjà informé les fédérations qu'elle les intégrerait dans son plan d'action « Jeux Olympiques 2024 » et que les fédérations ont déjà des idées de projets à cette occasion.

Annexe – La musique en amateur en milieu rural

La musique est un vecteur porteur de dynamisme, de rencontres, d'amitiés, de dévouements et de projets.

Elle anime les fêtes, se produit en concert en créant un lien entre les acteurs qui l'écrivent ou qui la jouent et les spectateurs qui l'écoutent. Elle reste le point central d'union des Hommes car elle est universelle. Dans le monde entier elle sera le fer de lance lors de batailles ou de conflits, mais aussi la bienfaitrice pour construire et garder une Paix si fragile. Quels que soient les thèmes choisis, l'importance des orchestres, elle sera animée et jouée par des femmes et des hommes de tous horizons mais qui seront animés par la même passion.

Certes, si la volonté de faire de la musique peut paraître simple, l'apprentissage de cette noble Dame n'est pas si aisé que cela. Elle demande de la patience, de la passion et de la rigueur.

On se rend compte que si dans nos villes ou cités les conservatoires ou les écoles de musiques existent et peuvent accueillir et peuvent accueillir pour former les élèves à devenir de futurs instrumentistes, ce n'est pas toujours aussi simple dans notre monde rural.

A la base « nous sommes tous des amateurs » et ce n'est que par la formation qu'il sera possible d'évoluer dans notre pratique d'orchestre ou non et, pourquoi pas, à devenir professionnel. La formation a donc toute son importance dans le parcours musical de la personne qui veut pratiquer la musique.

Il y a de cela à peu près une quarantaine d'années les écoles de musiques en ruralité n'existaient pas en grand nombre. Seules les grandes villes ou celles de taille moyenne pouvaient offrir l'apprentissage musicale à leurs concitoyens. Dans les petites communes les élèves découvraient la musique au sein des écoles primaires, des collèges et très peu dans les lycées. La formation des instituteurs n'était pas toujours à la hauteur et il arrivait que dans certains collèges c'était le professeur de mathématiques qui enseignait la musique à défaut de vrais professeurs de musique.

Heureusement il existait dans le milieu associatif des harmonies, des fanfares, des batteries-fanfares, également des chorales qui ont permis à nos débutants de rentrer dans le milieu musical grâce à ces formations. Selon les personnes qui les dirigeaient l'apprentissage était plus ou moins aléatoire, celui-ci s'effectuait souvent de bouche à oreille et avec toute leur bonne volonté l'élève arrivait vite à un stade où la progression devenait très difficile.

Avec le regroupement des communes et la volonté de politique locale de création de commissions culturelles, des écoles de musique ont vu le jour et ont pu évoluer dans les programmes de formation grâce à l'aide des fédérations musicales nationales et régionales qui ont structuré cette formation. Cela a permis un apprentissage mieux encadré et beaucoup plus performant. Les élèves ayant une formation musicale et instrumentale plus poussée et mieux construite apportent aussi ensuite dans leur société musicale, quelle qu'elle soit, une compétence importante qui aidera les orchestres à progresser vers le haut. Ils seront aussi, nous l'espérons, les futurs cadres de demain.

Dans nos villages les salles spécifiques de concert ne sont également pas légion. Ces infrastructures ne se trouvent que dans les grandes villes ou celles de taille moyenne. Mais peu importe, la richesse musicale que peuvent apporter nos orchestres, avec les concerts ou les défilés, sera entendu dans les salles des fêtes ou parfois même sur les places des villages. La particularité de nos petites communes, souvent éloignées des cités, n'encourage pas les habitants à se déplacer pour écouter des concerts. Ce sont donc nos formations qui se déplacent et qui donnent cette envie de découverte de la musique aux habitants de nos communes.

Enfin une multitude de « petites » formations existent grâce au dévouement d'amateurs bénévoles qui soutiennent leurs musiciennes ou musiciens pour continuer d'exister. Elles sont souvent tenues par des familles et il n'est pas rare que lorsque l'un de ses membres disparaît, l'association aussi disparaît. Il est important de les aider dans leur parcours musical par des master class ou des stages, dans la formation des encadrants et également dans les démarches administratives comme les demandes de subventions pour monter des projets.

La rencontre de nos quatre fédérations des Hauts de France et de la DRAC à l'occasion du plan fanfare nous a donné cette chance de mieux nous connaître, de travailler ensemble, d'aider nos associations à construire des projets et surtout d'être des éléments moteurs pour nos adhérents en conservant nos particularités.

[Annexe – avis recensés sur la démarche Dynamique et Réseaux par des directeurs d'ensembles musicaux](#)

Jean-Jacques CAPLIER

Directeur technique nationale à la CFB&F, Directeur de l'école de musique et de la batterie-fanfane d'Airaines.

La piste du chargé administratif me semble la plus profitable pour les quatre fédérations.

Nos quatre fédérations doivent pouvoir proposer d'autres formats de formation que ceux calqués sur les conservatoires. Le collectif doit être au cœur du projet pédagogique, la création de méthodes d'ensembles spécifiques permettrait d'apprendre en groupe et au sein même de la société. Un contenu qui regrouperait l'ensemble des compétences attendues en fin de cycle 1 des écoles de musique. L'ancrage se fait par l'immersion collective dans le projet associatif, les parcours individualisés sont une suite logique à cette approche qui doit transmettre avant tout l'envie de faire ensemble.

Le lien société musicale et école de musique se fera si un besoin et une envie de formation a été suscité au sein même des sociétés musicales du territoire.

Les fédérations via les écoles de musique doivent aider les sociétés à trouver l'autonomie nécessaire pour maintenir une activité musicale dans leur village. Cela implique une organisation des écoles de musique en lien avec les réalités du terrain.

Profitons de cette opportunité mais sans concessions sur notre engagement de proximité pour les publics abandonnés.

Régis CAZE,

Ancien Directeur de l'harmonie d'Epehy et formateur de cadres à la direction d'orchestre

INTRODUCTION

Ayant pendant plus de 10 ans, assuré la formation des chefs d'orchestre en situation sur le territoire picard, je me permets d'apporter le témoignage d'un vécu dans le cadre d'une formation des directeurs au sein des orchestres d'harmonie, de fanfares, de batteries fanfare.

CONSTAT

Devant la diversité, l'éclectisme du public rencontré, il fallait trouver une solution pour la pratique instrumentale amateur afin qu'elle gagne quelques lettres de noblesse bien méritées.

Il fallait rencontrer tout ce monde musical qui essayait de vivre et d'exister en milieu rural.

PREPARATION

Après de nombreuses prises de contacts, il a fallu se rendre près de ces formations musicales dont le directeur, par obligation, se trouvait en situation de diriger un ensemble dont il était issu.

Une préparation de maillage du territoire a été nécessaire (elle a permis de recevoir en formation 89 stagiaires de tous niveaux pour se perfectionner ou s'orienter vers un cursus diplômant)

Nous sommes obligés de constater que le contact sur le terrain est absolument indispensable et primordial (il est nécessaire de rencontrer les acteurs dans leur salle de répétition) pour rassembler autour d'un projet qui permette de perdurer la pratique instrumentale amateur dans la ruralité.

Il faut absolument bâtir, établir des passerelles afin que les « Amateurs » en situation, puissent rencontrer les Professionnels qui les conduiront à travailler, progresser.

La modestie, la timidité sont des obstacles à des rencontres avec les musiciens Professionnels (phrase souvent entendue : « Je n'ai pas le niveau pour côtoyer ces gens-là ! »).

Dans le cadre du plan Fanfare, le projet présenté aujourd'hui doit permettre à tout à chacun de trouver la confiance, les compétences et fixer des objectifs à atteindre sans à priori.

Les structures sur le territoire devront dans un premier temps, assurer la formation des cadres qui sont les éléments moteur en milieu rural.

L'axe de travail essentiel ne peut se faire qu'à travers une pédagogie différenciée avec des cursus évolutifs.

Il n'y a pas d'un côté, les Amateurs, de l'autre, les Professionnels, nous sommes tous amateurs de bonne musique à travers la pratique instrumentale.

Cette pédagogie très particulière devra être élaborée avec modestie et beaucoup de convictions.

- *Tenir compte des compétences musicales de chacun et des objectifs fixés au préalable mais modulables*
- *Mettre les stagiaires en situation face à des orchestres amateur afin que se développe la préparation d'une image sonore*
- *Préparer un chef quel qu'il soit, mais surtout pédagogue*

Yannick PARENT,

Ancien membre de l'Orchestre à Vents de Doullens,

Directeur adjoint de l'Orchestre d'Harmonie de Beauvais,

Directeur musical du Brass Band de l'Oise.

Depuis plusieurs années, je pratique la musique en amateur, avec passion, dans notre jolie région. Venant d'un milieu modeste, j'ai pu surtout évoluer dans ma pratique de musicien grâce à de belles rencontres de personnes locales, passionnées et dévouées dans cette cathédrale qu'est la musique !

Sans elles, comme beaucoup d'entre nous, il ne m'aurait été impossible de me surpasser dans ma pratique instrumentale ainsi qu'en direction d'orchestre.

Je ne suis qu'un humble exemple parmi tant d'autres qui a eu cette chance de croiser des professeurs, des formateurs simples, talentueux, enthousiastes, rigoureux, qui ont eu (et ont encore !) le souci permanent d'encourager les musiciens amateurs de notre région, malgré des moyens parfois dérisoires, humains ou matériels, pour réaliser et atteindre des objectifs.

La société évoluant, l'union et la force de nos fédérations peuvent réellement permettre de redynamiser des actions, notamment et surtout en milieu rural.

En effet, encourager nos écoles de musique reste la base essentielle de notre région pour donner à nos enfants et adultes en apprentissage d'avoir cette chance unique de s'épanouir musicalement et humainement, surtout avec ce que nous vivons aujourd'hui !

Enfin, à l'heure où les subventions de nos communes sont à la baisse, où tous les coûts augmentent, soutenir davantage nos sociétés rurales dans des projets reste vital ! A l'image de la dégradation climatique que nous subissons déjà, les pansements de notre grande Dame musicale sont déjà hélas visibles...

Il est donc urgent d'unir nos forces pour que notre culture musicale régionale puisse continuer de rayonner !

Eric BOURDET,

Directeur de l'école de musique de la Communauté de Communes du Grand Roye et d'Epehy.

Directeur de l'Orchestre d'Harmonie de Roye.

Compositeur, professeur de tuba.

Engagé depuis de nombreuses années dans des missions de direction, j'ai construit un projet pédagogique axé autour des pratiques collectives, des créations et des rencontres.

Que ce soit, en tant qu'enseignant, chef d'orchestre & responsable d'établissement, j'ai à cœur que le musicien s'épanouisse à travers une pratique artistique dense, favorisant le partage, et les expériences diversifiées. Que chaque musicien vive son épanouissement personnel à travers le collectif. Développer ses capacités techniques, le sens du « beau » et

son esprit critique à travers une multitude d'expériences qui donneront à l'artiste en devenir une richesse et une personnalité unique.

En cela, il est primordial qu'il ait une pratique accrue au sein de son école de musique, de son conservatoire, mais également en relation avec le tissu amateur du territoire. Cependant il n'est pas toujours simple de franchir le pas et d'intégrer une formation musicale. Il est donc primordial que le musicien soit sensibilisé et habitué aux projets collectifs, à la rencontre d'artistes, à la transversalité des arts, mais également qu'il soit aidé et soutenu à travers des passerelles solides entre structures d'enseignement et associations culturelles locales.

Parfois solides, parfois fragilisées, ces formations « amateur » en milieu rural n'ont pas toujours les atouts nécessaires pour offrir un projet artistique que qualité. Il est donc très important de veiller à la formation des encadrants, des membres des conseils d'administration, et de les soutenir dans des missions administratives parfois décourageantes, pour contribuer à moyen terme, à leur développement.

Les intercommunalités ont un rôle primordial dans l'émancipation culturelle de la population. Veiller à l'équilibre, au développement d'une circonscription, réfléchir à un projet culturel de territoire en phase avec son histoire et son devenir. Mettre en lien « éducation artistique et culturelle » dès le plus jeune âge et « enseignement artistique spécialisé » est aujourd'hui primordial. Pour cela, il est important de développer les postes d'intervenants en milieu scolaire (Dumistes) et de faciliter la mise en place des projets type « orchestre à l'école » qui contribuent grandement à l'éveil et l'éducation artistique des futures générations.

En tant que compositeur, je m'attache à travailler autour de projets pluridisciplinaires mêlant musique, chant choral, théâtre, danse, arts plastiques. Dans des registres différents, ils contribuent au développement personnel, à l'éducation du public scolaire et à la programmation artistique d'un territoire. A travers mon expérience d'écriture pour le projet « Utopia » de Lille3000, nous avons eu la chance avec Sébastien Gaudefroy (Auteur) de voir l'engouement des structures d'enseignement artistique, de l'éducation nationale et des associations à participer à un évènement collaboratif régional. Pour certaines formations, il s'agissait parfois d'une première expérience de la sorte. Accompagnées par l'équipe lille3000, par les créateurs, elles ont vécu ce projet comme un réel appel d'air, une ouverture vers des possibilités nouvelles pour l'avenir. On le sait, l'artiste a constamment besoin d'être surpris, qu'on attise sa curiosité pour s'épanouir et vivre pleinement son art. Nos formations orchestrales issues d'une tradition et d'une culture liée à notre territoire doivent savoir se positionner sur les répertoires nouveaux aux esthétiques variées tout en conservant la richesse et la diffusion des répertoires classiques. Ainsi elles garderont une fraîcheur auprès des générations actuelles et futures.